

Réf: Dossier 330185

Avis de constitution

SOCIETE « BAH ET KAMAGATE AFRICA SERVICES » en abrégé « BK AFRICA SERVICES »

Siège Abidjan, Treichville, CITE ARRAS 4, Lot 594,
Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/07/2024, et enregistrés au CEPICI le 16/07/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BAH ET KAMAGATE AFRICA SERVICES » en abrégé « BK AFRICA SERVICES »

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays et notamment en République de COTE D'IVOIRE :

- Commerce général ;
- Dépôt et retrait mobiles Money
- Vente et locations de véhicules ;
- Gestion VTC (YANGO) ;
- Transfert international ;
- Livraison de colis ;
- Transit automobile et divers.
- Import-export
- et généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social à tout objet similaire ou susceptible d'en assurer le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Treichville, CITE ARRAS 4, Lot 594, Ilot 0

Dirigeant(s) M KAMAGATE ABDOULAYE (COGÉRANT), M BAH AMIDOU (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07059 du 21/08/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°50396/GTCA/RC/2024 du 21/08/2024

